

FORMATION D'HYGIENE ET DE SALUBRITE

Organisme de formation enregistré en janvier 2005, sous le N° 25 14 0225014

PREVENTION DES RISQUES INFECTIEUX ET BONNES PRATIQUES D'HYGIENE ET DE SALUBRITE

Pour les professionnels du piercing, du tatouage, du maquillage permanent

Selon la réglementation en vigueur mise en place par le ministère de la Santé (ARRETE DU 5 MARS 2024)

PRIX DE LA FORMATION : 490 €

DUREE : 21 heures

PRE-REQUIS : Avoir plus de 16 ans

MODALITE : Mixte (distanciel et présentiel)

PUBLIC VISES : Tout public

MODALITE DE SUIVI : Quiz et Evaluations

OBJECTIFS : A l'issue de la formation hygiène et salubrité le stagiaire sera capable de connaître et appliquer les règles.

MOYENS PEDAGOGIQUES : Support vidéo du cours sur Power Point

- Dermographe, aiguilles stériles, caps, encre
- Carton DASRI, sérum physiologique dosette
- Abaisse-langue, pansements, vaseline
- Pissette col-de-cygne, EPI usage unique
- Solution hydroalcoolique, gants, masques
- Diluants autorisés, eau stérile ou eau pour préparations
- Manchons, manches et buses jetables, rasoirs jetables
- Détergents, désinfectants de surface, compresses
- Antiseptiques, gobelets jetables, collecteur OPCT
- Cathéters, pinces, prothèses et champs stériles.

EQUIPES PEDAGOGIQUES :

- Un professionnel du tatouage et ou du perçage.
- Une infirmière en hygiène hospitalière.

MODULE DE FORMATION THÉORIQUE

Unité 1 : Rappel des réglementations relatives au tatouage et au perçage et des normes concernant les encres de tatouage et les bijoux de perçage.

- La réglementation, notamment les formalités déclaratives obligatoires.
- Les normes sur les encres de tatouage et de maquillage permanent.

Unité 2 : Généralités d'anatomie et de physiologie de la peau, notamment la cicatrisation.

- Physiologie de la peau et des muqueuses.
- Cicatrisation.

Unité 3 : Règles d'hygiène en lien avec le contenu de l'arrêté prévu par l'article R.1311-4 du code de la santé publique :

- Flores microbiennes.
- Risque infectieux.

Unité 4 : Généralités sur les risques allergiques et infectieux, notamment :

- Contre-indications et interdictions.
- Prévention et procédures des risques infectieux
- Maîtrise des risques à la réalisation de l'acte
- Soins à réaliser après l'acte

Unité 5 : Stérilisation et désinfection :

- Stérilisation avant acte.
- Nettoyage et désinfection du matériel réutilisable thermosensible.
- Processus de stérilisation du matériel
- Traçabilité des procédures et des dispositifs.

Unité 6 : Règles de protection, y compris les règles de gestion des accidents d'exposition au sang et les obligations et recommandations vaccinales.

- Procédures de prévention des infections
- Procédure hygiène des mains
- Equipement de protection individuel (EPI)
- Conduite à tenir en cas d'AES
- Recommandations relatives à la vaccination.

Unité 7 : Achat et gestion du matériel, utilisation du matériel et élimination des déchets.

- Achat du matériel et de son utilisation.
- Les déchets DASRI

MODULE DE FORMATION PRATIQUE

Unité 8 : Exigences relatives aux différents espaces de travail et au mobilier (nettoyage et désinfection).

- Règles sanitaires
- Procédures de nettoyage/désinfection des locaux et espaces de travail

Unité 9 : Procédures d'asepsie pour un geste de tatouage ou de perçage corporel.

- Désinfection des surfaces et du mobilier et aux contrôles de stérilisation
- Préparer son poste de travail
- Préparer son matériel (notamment stérile)
- Préparer et utiliser du matériel à usage unique (champ stérile)
- Effectuer une préparation antiseptique de la peau
 - a. Connaître et choisir les familles d'antiseptiques
 - b. Savoir préparer la peau ou la muqueuse du client

Fin de formation